

Conseil municipal du 10 septembre 2020. Compte-rendu synthétique.

Le relevé de décision complet sera mis en ligne sur le site www.leconquet.bzh

La séance était présidée par le Maire, Jean-Luc MILIN.

Etaients présents : tous les membres en exercice, sauf A. HUELVAN pvr à M. LE RU ; F. LE BIAN, pvr au Maire. C. LAGADEC, excusée.

M. LE RU & M. LEVEN sont désignées en tant que secrétaires de séance.

Avis du Conseil du le projet d'extension du périmètre et de modification de la réglementation de la réserve naturelle nationale d'Iroise.

Elu rapporteur : le Maire

Depuis plusieurs années et notamment depuis 2018, l'Etat a réaffirmé la nécessité d'étendre certaines réserves naturelles pour en faire des réservoirs de biodiversité.

C'est dans ce cadre que le Préfet du FINISTERE et le Préfet Maritime de l'Atlantique ont demandé à leurs services et tout particulièrement aux équipes du Parc Naturel Marin d'Iroise de travailler sur le projet d'extension de la réserve nationale d'Iroise, qui protège les îles et îlots, essentiellement conquétois, de l'archipel de Molène.

Ce projet se traduit par une extension du périmètre de la réserve et par une modification de la réglementation qui y sera applicable.

Il est le fruit d'une réelle concertation menée entre les scientifiques, les responsables du Parc Marin, les élus et les différentes catégories d'usagers.

Ce dialogue a permis d'aboutir à un projet ambitieux et équilibré, **exigeant au regard des enjeux de protection de l'environnement et respectueux des usages existants.**

Le Conseil municipal est invité à donner son avis dans le cadre de la consultation préalable à la modification et à l'extension de la réserve.

Les élus ont eu connaissance du dossier de consultation complet, qui leur a été transmis à deux reprises, et ont bénéficié d'une intervention de Fabien BOILEAU, invité par le Maire à exposer à l'assemblée délibérante le projet d'extension, ses enjeux, ses principes et ses objectifs.

Le Conseil municipal,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 332-1, L. 332-2 et R. 332-2 à R. 332.8,

Vu la concertation mise en œuvre et la consultation déjà opérée,

Vu l'avis favorable du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bretagne en date du 8 octobre 2019,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Conseil de gestion du Parc Naturel Marin d'Iroise en date du 12 décembre 2019,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Conseil National de Protection de la Nature,

Vu le projet de décret portant extension du périmètre et modification de la réglementation de la réserve naturelle nationale d'Iroise,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le projet d'extension de la réserve naturelle d'Iroise et la modification de sa réglementation,

Dit son attachement à l'équilibre qui fait la qualité de ce projet, exigeant au regard des enjeux environnementaux et respectueux des usages raisonnables du site.

--

Projet d'aménagement de l'entrée de ville sud : confirmation du principe de l'aménagement et du plan de financement prévisionnel.

Elu rapporteur : Jean-René CLOITRE.

Par courrier du 9 mars 2020, le préfet a invité la commune à déposer une demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'exercice 2020.

Le Maire propose que la commune sollicite de l'Etat le co-financement du programme d'**Aménagement, mise en valeur et en accessibilité de l'entrée de ville sud et du quartier de la Pointe des Renards.**

Il s'agit d'une opération de requalification urbaine et de **développement des mobilités douces et apaisées**, la 2nde phase de la mise en valeur et en accessibilité de l'entrée de ville SUD de la commune et du quartier de la POINTE des RENARDS, destinée à :

- **Mettre en valeur les abords de la Pointe des Renards, siège du Parc Naturel Marin d'Iroise** et trait d'union entre l'agglomération et ses espaces périurbains et le site de la Pointe Saint Mathieu et sa côte sauvage;

- Permettre l'**accessibilité de la voirie et des espaces publics à tous les usagers**, et faciliter ainsi la circulation douce et les déplacements des personnes à mobilité réduite ;

- **Sécuriser et calmer les flux automobiles et créer les conditions favorables à des déplacements apaisés ;**

- **Reconquérir la qualité paysagère de la porte sud de notre commune**, afin de consolider et de développer son attractivité touristique et économique durable.

Il s'agit aujourd'hui de poursuivre le travail exigeant réalisé en 2018 et en 2019 rue Sainte Geneviève, à Portez et à Sainte Barbe, pour, une fois regagnée la

qualité des espaces balnéaires, résidentiels et touristiques, poursuivre la mise en valeur de la porte sud de l'agglomération,

Le projet consiste à :

- **Donner un traitement simple mais qualitatif aux espaces péri-urbains qui constituent un trait d'union entre le bourg du CONQUET et le site de la Pointe Saint Mathieu**, bientôt protégé par un classement qui favorisera sa conservation en renforçant son attractivité.

- **Permettre un traitement qualitatif des abords du siège du Parc Naturel Marin d'Iroise**, qui reçoit des visiteurs du monde entier et qui est amené à ouvrir davantage ses portes au public dans les prochaines années.

- **Recalibrer la voie et la chaussée** entre la Pointe des Renards, nouvelle porte d'entrée du bourg, et son centre historique et commerçant, y créer un système de chicanes arborées, **pour y clamer la circulation automobile et forcer les conducteurs à adopter une conduite apaisée.**

- **Créer une voie strictement dédiée aux déplacements doux au droit de l'axe principal, pour faciliter et sécuriser les trajets des piétons et personnes à mobilité réduite.**

- Créer des espaces de stationnement sécurisés, pour les usagers de la plage, des sites touristiques et du centre-bourg.

Le coût de cette opération est évalué à environ 311 605 € hors taxes.

Une subvention au titre de la DSIL de 155 802 € (50 %) permettrait d'en garantir la réalisation.

Des subventions seront également sollicitées auprès des Conseils régionaux et départementaux.

- **Restauration de l'ancien abri du canot de sauvetage (place Saint Christophe)**

Elu rapporteur : Jean-Michel KEREBEL.

Il est également proposé de solliciter la DSIL dans le cadre de l'opération de conservation de l'ancien abri du canot de sauvetage, place Saint Christophe.

Une étude fine a été menée sur ce bâtiment historique par Piotr CANDIO, architecte du patrimoine, qui en a établi l'étude diagnostique préalable à la restauration.

Cette étude diagnostique a identifié les travaux à mener en priorité pour assurer la bonne conservation du bâtiment, élément essentiel du patrimoine local, puisqu'il fut un des premiers abris de canot de sauvetage inauguré le 18 mars 1867,

peu après la fondation de la Société Centrale de Secours aux Naufragés.

Ce bâtiment pâtit aujourd'hui de transformations mineures subies au fil des ans, et d'un état général de conservation médiocre et notamment une déficience importante de la toiture et de ses accessoires. Il convient donc de programmer en priorité :

- La reprise de la toiture et de la charpente : 20 000 € ht,
- La reprise des maçonneries : 55 000 € ht.
- La reprise des menuiseries : 25 000 €
- Des travaux d'embellissement : 50 000 €

Il est proposé d'approuver ce projet et d'en solliciter le cofinancement au titre de la DSIL, à hauteur de 50 %, soit 75 000 €. Il est également proposé de solliciter des subventions auprès du Conseil départemental et du Conseil régional.

--

Frais de mission des agents.

Elu rapporteur : le Maire.

Il est proposé de préciser et compléter la précédente délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2019 qui encadrait les modalités de remboursement des frais de missions des agents, pour prendre en compte les derniers textes règlementaires et notamment le décret 2020-689 du 4 juin 2020 qui modifie le décret 2001-654 fixant les conditions et les modalités de remboursement des frais de déplacement des agents.

Unanimité pour revaloriser le remboursement des frais de repas et autoriser le remboursement des frais réels engagés lors des déplacements dans la limite prévue pour le remboursement forfaitaire

--

Eclairage public rue Surcouf et rue du lavoir de Lochrist.

Elu rapporteur : François BIZIEN

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'extension de l'Eclairage Public – Rue Surcouf et Rue du Lavoir de Lochrist, qui interviennent après les opérations d'enfouissement des réseaux aériens menées dans ce quartier, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de LE CONQUET afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

Le SDEF sollicite une délibération pour finaliser cette opération prévue au budget de la commune, adopté le 25 juin 2020.

L'estimation des dépenses se monte à 26 872 €, la part communale est de 22 747.06 €.